

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DÉLIBÉRATION 35.2020**

Séance du 12 Juin 2020

À 18h00

**Date de convocation : 08 Juin 2020**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Jean-Pierre LECCIA, Maire.

**PRÉSENTS (16):** LECCIA.JP ; BELTRAMELLI.D ; BOCHECIAMPE.K ; CLEMENTI-LADIEU.A ; GIANNECCHINI.S ; GREGOGNA.J ; JEANNE.J ; LECCIA.D ; LUCIANI.C ; PANTANACCE.C ; PELLICCIA.C ; QUILICI.S ; SACOMAN.B ; SANTONI.V ; SCOPELLITI.A ; TOMASINI.P

**ABSENTS (0):****REPRÉSENTÉS (3):** MACCHINI.J-A ; BOCHECIAMPE.V ; QUILICI.N ;

Secrétaire : LECCIA D.

Objet : **Recherche de financements : Installation de la vidéosurveillance sur la Commune d'Oletta (Fonds État) - Annule et remplace la délibération n°49-2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que face à l'accroissement des actes d'incivilité et de vandalisme sur la Commune d'Oletta et que dans le cadre de ses pouvoirs de police il est nécessaire d'assurer la sécurité publique par la mise en place de moyens dissuasifs telle que la vidéosurveillance.

Le coût estimé de l'opération s'élève à :

	Montant HT
Installation de la vidéosurveillance	66 276.30 euros

**Plan de financement de l'opération :**

- **ÉTAT au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : 19 882.89 euros**
  - o 30% du montant total des dépenses : 19 882.89 euros
- **Part autofinancement de la COMMUNE D'OLETTA 10% du montant HT : 6 627.63 euros :**
  - o TVA 10% à charge de la commune : 6 627.63 euros

**FONDS DÉJÀ OBTENUS :**

- **COLLECTIVITÉ DE CORSE au titre de la Dotation Quinquennale : 39 765.78 euros :**
  - o 60% du montant total des dépenses : 39 765.78 euros

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement proposé,
- ✓ **DE SOLLICITER** une aide financière à hauteur de 30% auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer au nom et pour le compte de la Commune d'Oletta toutes les démarches nécessaires à cette opération.

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°49-2019 en date du 12 Août 2019 portant recherche de financements pour l'installation de la vidéosurveillance sur la commune d'Oletta (Fonds État)*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme au registre suivent les signatures

Vote

Pour : 16

Contre : 3

Abstention : 0

Le Maire  
Jean-Pierre LECCIA

